

PP04 28/01/2011/15.00

**Médecine du travail :  
le courage des sénateurs doit inspirer les députés**

**CFE-CGC**

59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

Service Communication  
Pierre Jan  
☎ : 01 55 30 12 92  
Fax : 01 55 30 12 60  
Mél : pierre.jan@cfecgc.fr

La réforme du dispositif de santé au travail a bénéficié hier d'une série d'amendements de la part des sénateurs qui ont eu le courage de résister au lobbying exercé par les employeurs sur la majorité. Ils ont su, en particulier, installer une gouvernance réellement paritaire dans le projet de loi. La CFE-CGC approuve cette décision.

Par cette disposition, les représentants des salariés pourront contrôler et orienter l'action des services de santé au travail au plus près de l'intérêt des salariés, mettant fin ainsi à toutes les pressions et dérives trop souvent rencontrées dans ces organismes : pressions sur les actions de santé du type « il vaut mieux s'intéresser au tabac qu'à l'amiante » ; manœuvres financières discutables « financements divers sans rapports avec la santé au travail » ; inquiétudes sur la confidentialité des données médicales « secret médical sans contrôle » etc. Ces turpitudes pourront enfin être contrées grâce au dispositif mis en place par le Sénat.

Le texte doit maintenant passer à l'Assemblée. La CFE-CGC demande aux députés de prendre leurs responsabilités afin que cette gouvernance paritaire validée par le Sénat, qui permet aux représentants des salariés de remplir leur mission de contrôle, ne soit pas dénaturée lors du vote final.